

se trouve « malheureusement » dit le *XXe siècle*, un petit séminaire ; le Lycée est à quelques lieues de distance, la mère ne veut pas et ne peut pas quitter son fils, elle l'envoie comme externe dans cet établissement d'instruction secondaire ! Horreur ! la femme d'un fonctionnaire important de l'instruction publique, un ressortissant de M. Bardoux, du Puy-de-Dôme, laisse élever son enfant par des prêtres.

Les gens qui connaissent M. Bardoux assurent que ce n'est point un méchant homme et qu'il a même quelques belles qualités de famille ; mais il a dû cruellement souffrir, pour peu, ce que nous supposons naturellement, qu'il ait du cœur. On lui signale un recteur d'académie, on le dénonce, on demande sa destitution, et pourquoi, grand Dieu ? Parce que dans un village reculé, son enfant reçoit un enseignement catholique !

Au milieu des dénonciations que publient chaque jour les feuilles républicaines, l'histoire de M. Lissajous nous présente un caractère dont le côté navrant déçoit peut-être tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. Sa lettre, que nous avons publiée laisse une triste impression. Ce père de famille, ce fonctionnaire éminent de l'Université française, obligé de demander pardon tout d'abord à M. Bardoux de ce que son enfant est entré de sa mère malade et (à défaut d'autres établissements scolaires) travaille comme externe dans un pensionnat ecclésiastique, et de rapeler les événements douloureux qui ont altéré la santé de Mme Lissajous, c'est tout simplement navrant.

Que dire, par exemple, de cette phrase de la lettre du recteur de Besançon : « Mme Lissajous n'a trouvé de soulagement et de consolation qu'en veillant à l'éducation de son dernier enfant, autant que le permettait une santé à jamais perdue ! »

BULLETIN ECONOMIQUE

Revue financière hebdomadaire du 30 Juin 1878

Les cours de 76 et de 113 seront désormais irrévocablement acquis, les cours de 114 de 77 ne tarderont pas à être, les acheteurs de 5 0/0 visent les cours de 115 et ils annoncent hautement l'intention de le faire inscrire sous peu à la cote.

Il est tout pour eux le calme qui règne à l'intérieur et à l'extérieur et le supplément des ressources que la grosse échéance de juillet va fournir au marché déjà si abondamment pourvu d'argent.

Les cours de 900 ne tardera pas à être franchi sur les actions du Crédit foncier de France.

Aux différentes causes de hausse déjà énumérées à cette place est venue s'en ajouter une autre d'une puissance incontestable.

L'obstacle que la présence des valeurs égyptiennes dans le portefeuille de cette société opposait à la progression de ses titres est à la veille de disparaître ; un groupe important d'actionnaires offre d'acheter en bloc la créance sur l'Egypte au prix de 103,500,000 fr.

La différence entre ce chiffre et celui auquel les valeurs égyptiennes figurent au bilan ne constituerait pas, en réalité, les actionnaires en perte ; l'achat serait fait par une société civile divisée en 200,000 parts de 400 fr. ; c'est-à-dire en autant de parts qu'il y a d'actions du Crédit Foncier et chaque action aurait droit à la souscription d'une part.

Ceux des actionnaires qui n'auraient pas disponible la somme nécessaire pour profiter du privilège qu'ils ont réservé pourraient se la faire avancer à d'équivalentes conditions sur le dépôt de leurs actions.

Les intérêts des actionnaires du Crédit Foncier ne seraient aucunement lésés par cette combinaison puisque, propriétaires de la totalité des parts de la Société civile, ils profiteraient intégralement de la plus-value que pourraient obtenir les valeurs égyptiennes comme si elles étaient restées dans le portefeuille du Crédit Foncier.

Les deux valeurs Russes et Austro-Hongroises sur lesquelles les craintes de guerre avaient provoqué la constitution d'un gros découvert ont revu des prix que l'on croyait perdus pour longtemps.

Combien de temps pourront-ils s'y maintenir ? C'est ce que nul ne peut prévoir, étant donné les besoins d'argent de la Russie et de l'Autriche-Hongrie.

conjonction et la réduction de son capital ont fait monter de plus de 50 fr.

Le Crédit Mobilier Français n'a pas encore bénéficié de la décision de sa dernière assemblée d'actionnaires abaissant le capital social de 80 à 32 millions ; ses actions se sont peu écarterées de 180.

5 actions de 180 donnent actuellement 900 fr., ce qui n'établit qu'à 450 ces actions de la société nouvelle auxquelles le rapport assure un revenu minimum de 5 1/2 de la première année de la constitution de la Société.

Il faudrait donc s'attendre à une hausse, sur les actions nouvelles. On ne serait pas éloigné de le voir se produire avant l'échange des titres.

Le Crédit Lyonnais a enfin dépassé 600 ; la Banque ottomane s'est établie au-dessus de 450 ; le Mobilier Espagnol a été relativement calme à 850 et les chemins de fer sont très fermes sans grandes affaires.

Ainsi dépréciées de l'aléa qui s'attache à la création de la société sur l'Egypte, les actions du Crédit Foncier pourraient se capitaliser au dire à 3 1/2 ou 4 0/0.

Les 103,500,000 fr., encaissés par le Crédit Foncier pourraient aisément produire un intérêt de 5 0/0, soit 5,175,000 fr., qui, joints aux 3,500,000 fr., restant nets sur les opérations de prêts après déduction des frais, constitueraient un revenu minimum de 8,675,000 fr., correspondant à un dividende de 33 fr., 33 et à un cours de 1,100 fr., environ par action.

Une combinaison si avantageuse pour les intéressés ne peut manquer de recevoir un accueil favorable et la hausse des actions du Crédit Foncier ne manquera pas d'en recevoir une vigoureuse impulsion.

Les valeurs préférées de l'Espagne sont les valeurs à lots, dans les temps de revenu modique, on recherche davantage les chances de fortune ; les obligations à lots les moins chères et les plus avantageuses au point de vue des chances de tirage sont encore les Communales 4 0/0 1875 du Crédit Foncier ; la Banque nationale, 10, place Vendôme à Paris, continue à les détenir au prix net de 487,50, coupon de juillet détaché.

Ces obligations remboursables à 500 fr., en 60 ans à partir de 1875, produisent un intérêt annuel de 20 fr., payable par semestres les 1er janvier et 1er juillet et participent à 4 tirages trimestriels comprenant chacun 200,000 fr. de lots ; soit au total 800,000 fr.

Les fonds d'Etat étrangers ont monté en même temps que nos rentes ; le 5 0/0 italien a dépassé 77,25 ; les obligations égyptiennes unifiées se sont à différentes fois négociées à 280 ; le 5 0/0 Turc s'est rapproché de 16,50 ; poussé par l'espérance de voir le Congrès opérer un règlement équitable de la dette ottomane.

BULLETIN MILITAIRE

RESERVE DE L'ARMÉE DE MER. — Appel des classes 1870 et 1871 pour les exercices et manœuvres. — Conformément aux ordres du ministre de la marine et des colonies, les réservistes de l'armée de mer appartenant aux équipages de la flotte et aux infirmiers maritimes, à l'artillerie de marine et aux armuriers maritimes, à l'infanterie de marine, qui font partie des classes 1870 et 1871, ou qui se sont engagés volontairement du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871 et du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872, sont prévenus qu'ils doivent être rendus au port chef-lieu de leur circonscription de réserve le 22 août à midi au plus tard.

Ce n'est pas leur corps d'immatriculation mais bien le port dans la circonscription duquel est comprise leur résidence que les réservistes de l'armée de mer devront rejoindre.

Ils se présenteront, en temps opportun, munis de leur livret individuel, à la gare du chemin de fer la plus voisine de leur résidence.

Le receveur de la gare détachera un des bons de chemin de fer attachant audit livret et leur remettra en échange un billet de place, sans exiger d'eux le prix de cette place, pour se rendre jusqu'à destination ou jusqu'à la prochaine gare de bifurcation. Cette destination sera donnée d'office par le chef de gare ou le receveur de la gare, sans que les réservistes aient d'indications spéciales à fournir à ce sujet, les chefs de gare ont reçu de leur administration des instructions précises leur faisant connaître le point sur lequel les hommes de l'armée de mer doivent être dirigés.

Seront dispensés de l'appel, les réservistes classés régulièrement dans la catégorie des non disponibles ainsi que ceux domiciliés dans les colonies. Ceux qui sont domiciliés en Algérie ou à l'étranger, ne seront dispensés que s'ils ont fait les déclarations de changement de résidence ou de domicile prescrites par la loi. Les hommes qui n'auront pas fait valoir en temps utile les infirmités dont ils sont atteints, ne pourront s'en prévaloir au moment de l'appel pour être maintenus dans leurs foyers ; ils seront dirigés sur leurs corps.

Les marins et militaires de la marine qui auraient à faire valoir des cas de dispense présenteront leur demande à l'autorité militaire qui la fera parvenir au préfet maritime, chargé de statuer sur les concessions de l'espèce.

L'attention des réservistes est tout particulièrement appelée sur les annotations portées au verso des ordres de route, relativement à l'usage des bons de chemin de fer. Les indemnités de route qui seront dues seront payés au moment de l'arrivée au port.

Aucun paiement ne sera fait au départ ni pendant le voyage.

Les marins des équipages de la flotte qui sont encore possesseurs d'effets d'uniforme sont invités à les apporter avec eux en se rendant dans les ports. Cette disposition n'est pas applicable aux militaires des corps de troupe de la marine.

Le général commandant du 1er corps d'armée.
CLINCHANT.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Un marchand d'étoffes, de la rue du Fontenoy, M. Lecoste, avait confié à un jeune homme, employé chez lui, pour environ trois cents francs d'étoffes, que celui-ci devait mettre en vente sur les marchés de Roubaix et des environs. Il vendit en effet la marchandise, mais s'appropriä la somme que cette vente lui avait rapportée. M. Lecoste n'a pas compris cette manière d'agir. Il a porté plainte, et aujourd'hui, le dépositaire infidèle, Georges S..., est entre les mains de la police.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Actuellement, et depuis 24 heures, la statue de la République domine l'Exposition, Paris, la France, même si vous voulez, des hauteurs du Trocadéro et dans sa splendeur de bronze. On a battu des mains dans beaucoup d'endroits en France, à Roubaix surtout, paraît-il. Pour Tourcoing, nous signalons, hier à 9 heures du matin, trois maisons pavées ; une heure après, une dizaine d'autres maisons ont harardé un drapeau tricolore à leur tour.

C'est tout ! et c'est assez comme dit Médée dans une tragédie de Corneille.

On s'entretenait hier de la démission du directeur de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Lille qui aurait été acceptée par la commission provisoire de liquidation et le conseil de surveillance ; on assurait même que plusieurs personnes s'étaient présentées pour le remplacer et que l'une d'elles avait été acceptée pour continuer les opérations de banque. (Mémoires.)

Un jeune garçon de Monceau Arthur Masurel, âgé de 10 ans, s'est noyé dans une mare, au Petit Tourcoing, en se baignant.

Le malheureux enfant était avec deux autres petits camarades, qui se baignaient comme lui. Il se tenait près du bord accroché aux herbes, mais ces herbes cédèrent, et il gissa dans le fond. Les deux autres gamins poussèrent des cris, on accourut, le sauvetage fut opéré le plus promptement possible, mais on ne retira qu'un cadavre.

Nous sommes à un moment de l'année où la survellance des parents doit se resserrer envers les enfants dont l'imprudence peut amener de grands malheurs. Presque chaque jour, on retire des enfants ou de très-jeunes garçons noyés, du canal.

On lit dans la Semaine religieuse : M. l'abbé Watterlier, curé à Wailaing, est démissionnaire pour raisons de santé.

Le nom de ce digne prêtre, le collaborateur de Mgr Desprez, à Notre-Dame, de Roubaix, le successeur de Mgr Delannoy, à Sainte-Catherine, à Lille, est resté en vénération parmi nous.

Forcé de prendre sa retraite, à l'âge où bien d'autres sont encore pleins de vigueur et d'avenir, M. Watterlier a donné, pour la sainte cause, jusqu'à extinction, tout ce qu'il pouvait de forces.

Comme confondateur, les paroissiens de Sainte-Catherine se souviendront toujours de sa parole éloquentes autant que populaire, et à la portée de tous.

Nous nous faisons un devoir de rendre, en déplorant cette perte que la violence de la chute avait été telle que Montens est resté pendant près d'une demi-heure, privé de sentiment. M. le docteur Emile Bayart, rue du chemin de fer, s'est empressé de donner au blessé les soins que réclamait son état et a ordonné son transfert à son domicile, rue Saint-André, 2.

L'article 606 du règlement de police municipale interdit les jeux d'argent sur la voie publique. Henri Hoogstaal et Louis Valbrack ignoraient-ils cette disposition qu'hier, ils menaient grand train dans la rue du Quartier, conviant les promeneurs à tenter la fortune en risquant au jeu une modique somme. Malheureusement pour Hoogstaal et Valbrack la police était aussi de la fête, et le chef de la police de sûreté les a tour à tour surpris en pleine exploitation des jeux qu'interdit l'article 603 cité plus haut. Le matériel a été confisqué et les deux contrevenants ont été l'objet d'un procès-verbal.

L'arrêté relatif à la divagation des chiens commence enfin à être compris à Roubaix. Dans la journée d'hier, on

n'a eu que deux contraventions à cet arrêté à signaler.

Le quartier du Jean-Ghislain célébrerait hier sa dixième annuelle. Malgré la pluie qui est tombée entre six et sept heures, l'affluence des promeneurs a été très-grande.

La campagne ouverte contre les marchands de lait falsificateurs, a encore amené la police à verbaliser hier, contre deux laitiers qui avaient additionné leur marchandise, l'un Henri D..., de Croix, de 25 % d'eau, et l'autre, Louis S..., de Mouvaux, de 29 %.

Un marchand d'étoffes, de la rue du Fontenoy, M. Lecoste, avait confié à un jeune homme, employé chez lui, pour environ trois cents francs d'étoffes, que celui-ci devait mettre en vente sur les marchés de Roubaix et des environs. Il vendit en effet la marchandise, mais s'appropriä la somme que cette vente lui avait rapportée. M. Lecoste n'a pas compris cette manière d'agir. Il a porté plainte, et aujourd'hui, le dépositaire infidèle, Georges S..., est entre les mains de la police.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Actuellement, et depuis 24 heures, la statue de la République domine l'Exposition, Paris, la France, même si vous voulez, des hauteurs du Trocadéro et dans sa splendeur de bronze. On a battu des mains dans beaucoup d'endroits en France, à Roubaix surtout, paraît-il. Pour Tourcoing, nous signalons, hier à 9 heures du matin, trois maisons pavées ; une heure après, une dizaine d'autres maisons ont harardé un drapeau tricolore à leur tour.

C'est tout ! et c'est assez comme dit Médée dans une tragédie de Corneille.

On s'entretenait hier de la démission du directeur de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Lille qui aurait été acceptée par la commission provisoire de liquidation et le conseil de surveillance ; on assurait même que plusieurs personnes s'étaient présentées pour le remplacer et que l'une d'elles avait été acceptée pour continuer les opérations de banque. (Mémoires.)

Un jeune garçon de Monceau Arthur Masurel, âgé de 10 ans, s'est noyé dans une mare, au Petit Tourcoing, en se baignant.

Le malheureux enfant était avec deux autres petits camarades, qui se baignaient comme lui. Il se tenait près du bord accroché aux herbes, mais ces herbes cédèrent, et il gissa dans le fond. Les deux autres gamins poussèrent des cris, on accourut, le sauvetage fut opéré le plus promptement possible, mais on ne retira qu'un cadavre.

Nous sommes à un moment de l'année où la survellance des parents doit se resserrer envers les enfants dont l'imprudence peut amener de grands malheurs. Presque chaque jour, on retire des enfants ou de très-jeunes garçons noyés, du canal.

On lit dans la Semaine religieuse : M. l'abbé Watterlier, curé à Wailaing, est démissionnaire pour raisons de santé.

Le nom de ce digne prêtre, le collaborateur de Mgr Desprez, à Notre-Dame, de Roubaix, le successeur de Mgr Delannoy, à Sainte-Catherine, à Lille, est resté en vénération parmi nous.

Forcé de prendre sa retraite, à l'âge où bien d'autres sont encore pleins de vigueur et d'avenir, M. Watterlier a donné, pour la sainte cause, jusqu'à extinction, tout ce qu'il pouvait de forces.

Comme confondateur, les paroissiens de Sainte-Catherine se souviendront toujours de sa parole éloquentes autant que populaire, et à la portée de tous.

Nous nous faisons un devoir de rendre, en déplorant cette perte que la violence de la chute avait été telle que Montens est resté pendant près d'une demi-heure, privé de sentiment. M. le docteur Emile Bayart, rue du chemin de fer, s'est empressé de donner au blessé les soins que réclamait son état et a ordonné son transfert à son domicile, rue Saint-André, 2.

L'article 606 du règlement de police municipale interdit les jeux d'argent sur la voie publique. Henri Hoogstaal et Louis Valbrack ignoraient-ils cette disposition qu'hier, ils menaient grand train dans la rue du Quartier, conviant les promeneurs à tenter la fortune en risquant au jeu une modique somme. Malheureusement pour Hoogstaal et Valbrack la police était aussi de la fête, et le chef de la police de sûreté les a tour à tour surpris en pleine exploitation des jeux qu'interdit l'article 603 cité plus haut. Le matériel a été confisqué et les deux contrevenants ont été l'objet d'un procès-verbal.

L'arrêté relatif à la divagation des chiens commence enfin à être compris à Roubaix. Dans la journée d'hier, on

des régiments de ligne à la revue du 20 juin, au bois de Boulogne :

« Voyez-vous ce tambour-major, l'un des plus grands de France, c'est le fils d'un notaire de... » (et il citait une importante ville du département du Nord). A la préférence marcher à la tête d'un de nos régiments plutôt que de noircir du papier timbré.

Dernièrement, son colonel, qui ignorait sa situation de fortune, le fait appeler :

« Vous voulez vous marier, lui dit-il, mais avez-vous des ressources, votre fiancée vous apporte-t-elle au moins la dot réglementaire ?

« Pardon, mon colonel, elle a 20,000 livres de rente. »

On voit qu'il y a encore de beaux jours pour les tambours-majors. (ECHO DU NORD.)

Train de plaisir pour Calais

Un train de plaisir pour Calais aura lieu le dimanche 7 juillet 1878. Départ de Tourcoing : 6 h. 55 matin. Arrivée à Calais : 10 h. 25 matin.

Départ de Calais : 8 h. 10 soir. Arrivée à Tourcoing : 11 h. 44 soir.

Prix des billets aller et retour. 5 fr. 50 en 2e classe. 4 fr. 50 en 3e classe.

Le Maire de la ville de Roubaix

L'honneur de rappeler ses concitoyens les dispositions de l'art. 108 du règlement général de police municipale, lesquelles sont ainsi conçues :

« Art. 108. — Durant la saison des chaleurs, les habitants sont tenus d'arroser la voie publique devant la façade de leurs maisons, jusqu'à la hauteur de la chaussée ; cet arrosage doit avoir lieu deux fois par jour ; la première à neuf heures du matin, la seconde à six heures du soir. »

Un avis fait connaître, chaque année, l'époque à laquelle cette opération doit commencer ; et est dûment fendu d'y employer l'eau des ruissaux, d'arroser et d'éclaircir les passants ou de gêner la circulation. En exécution du 2° § de cet article, l'arrosage devra commencer immédiatement après la publication du présent avis.

Hôtel-de-Ville à Roubaix, le 26 Juin 1878.

Le Maire,
CH. DAUDET.

Ephémérides Roubaisiennes

1er juillet 1757. — Monseigneur Desprez, nommé à l'évêché de Limoges, vient à Roubaix. Pendant les courts instants qu'il peut accorder à ses anciens ouailles, le vénéré prélat procède à la consécration de l'autel de la Ste-Vierge, en l'église Notre-Dame.

TH. LEURDAN.

Ephémérides Tourquennoises

30 Juillet 1790. — Elections des députés de la Garde Nationale, qui devaient représenter Tourcoing, à la fête de la Fédération, imaginée par Bailly, maire de Paris, pour célébrer solennellement l'anniversaire de la prise de la Bastille.

La fête de la Fédération eut lieu, le 14 Juillet, au Champ-de-Mars, à Paris. Le roi Louis XVI, la reine et le dauphin y assistèrent. Sur un autel colossal, élevé au milieu de l'immense place, le fameux Talleyrand, alors évêque d'Autun, célébra la messe.

A cette époque, on avait enrôlé, pour la défense de la patrie, tous les citoyens valides qui le désiraient, ils furent d'abord appelés gardes-nationaux ou volontaires. Après cette fête de la Fédération, ils prirent le nom de *Fédérés* ; on sait quel rôle ils jouèrent en 1793, et quelles larges et nombreuses tâches de sang, ils repandirent sur les pages de notre histoire par la suite.

Les élections, pour la fête de la Fédération, durèrent quatre jours à Tourcoing. Toutes les nominations politiques se faisaient alors à deux degrés. La première réunion, composée de tous les volontaires tourquennois, au nombre de 2,800 gardes-nationaux, devait nommer un délégué par 200 hommes. Ces délégués assemblés, avaient mission, à leur tour, de désigner les députés pour la Fédération.

Il y eut donc 14 délégués sur 2,800 volontaires. D'après les ordres généraux, les cantons avaient à envoyer chacun 12 députés. Un trait caractéristique à noter, c'est que Roubaix, aujourd'hui plus important en population que Tourcoing, était assurément beaucoup moins alors puisqu'il n'avait que 1,000 volontaires, c'est-à-dire trois fois moins d'hommes qu'à Tourcoing. Si ce n'est sur le compte de la population qu'il faut mettre cette différence, c'est alors au patriotisme révolutionnaire local qu'il faut l'attribuer. Il est vrai de dire qu'à Tourcoing, il y eut des hommes très-remanants pendant toute cette période de troubles.

G. B.

Mémorial de Roubaix

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 29 juin. — Henri Boussemart, rue St-Antoine, 21. — Charles Demerschmann, rue des Récollets, cour Pollet, 14. — Emile Suet, rue du Tilleul. — Julien Vanhollebeke, rue de Lille, 74. — Hyppolite Mayens, au Cul-de-Four.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 29 juin. — Isabelle Deroyere, 35 ans, rue Jacquart, cour du gaz, 16. — Alfred Lanais, 3 jours, rue du Tilleul, fort Desprez, 1. — Devogel, présenté sans vie, rue des Longues-Herbes, cour Lambert, 11. — Francis Delplace, 5 mois, rue Fatton, 41. — Colette Baute, 23 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jules Puy, 35 ans, Hôtel-Dieu. — Orlida Delvoy, 7 mois, rue de la Potellerie, 3. — Jules Mullier, 2 ans, rue de la Providence, 4. — Marie Boudry, 1 an, rue de l'Espérance.

MARIAGES du 29. — Levas, 31 ans, maçon, et Flore Leclercq, 29 ans, dévideuse. — Louis Leman, 26 ans, fleur, et Alphonsine Gilleron 18 ans, tisserande. — Eugène Fournier, 41 ans, employé de commerce, et Ludovine Vandael, 30 ans, sans profession. — Joseph Leman, 29 ans, journaliste, et Isabelle Davaine, 24 ans, servante. — Alexandre Mahieu, 26 ans, dessinateur, et Hortense Leclercq, 27 ans, bobineuse.

Mémorial de Roubaix

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 28 juin. — Léon Lemette, rue de la Croix, 3. — Charles Bernard, au Clinquet. — Marguerite Parent, rue du Chêne-Houpline.

Du 29. — Gabrielle Wauguier, à la Malencense. — Gustave Scherperuel, rue de Menin, Gabrielle Hardy, rue St-Barbe. — Jules Dubily, rue des Molles-Briques. — Césarine Gappy, chemin des Mottes. — Henri Vandevaille, rue Famaelart. — Théophile Deman, sentier de Roncq. — Alice Florin, rue du Prince.

Du 30. — Elise Maes, au Blanc-Seau. — Adèle Dejonghe, au pont de Neuville. — Georges Larrey, rue des Potrons. — Alfred Six, rue Nationale. — Albert Crabbe, au Grand-Plaisir. — Achille Bernard, au chemin des Mottes. — Antoinette Duquenois, rue Fin de la Guerre. — Héliee Depoortre, rue de Lille. — Julia Ghestem, rue de la Croix-Rouge.

DECLARATION DE DÉCÈS du 28 juin. — Léon Nuttin, 11 mois 15 jours au Risquons-Tout.

Du 29. — Hortense Fremaux, 38 ans 2 mois, épouse de Carlos Rouman, rue de la Laiterie. — Marie Taxil, 16 ans 2 mois, Petite-Place.

Du 30. — Joséphine Delton, 4 mois 20 jours, à la Croix-Rouge. — Elisa Delbecq, 23 ans 1 mois, épouse de Victor Scabert, rue des Molles-Briques.

MARIAGES du 28 juin. — Jean-Baptiste Agache, 28 ans maître menuisier, et Marie Leman, 25 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RASSON MARTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Frédéric-Joseph RASSON, décédé à Roubaix, le 30 juin 1878, à l'âge de 62 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux *convoy et service solennels*, qui auront lieu à 9 heures 1/2, en l'église St-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 89. 16320

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 3 juillet 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Xavier Édouard POUTRAIN, époux de Dame Céline BOUHAUT, décédé à Roubaix, le 19 juin 1877, à l'âge de 54 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de St-Martin, à Roubaix, le mercredi 3 juillet 1878, à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur Floris-Joseph TOLEMONDE, déguillier de la paroisse St-Martin, décédé à Roubaix, le 1er septembre 1872, dans sa 77e année, et de Dame Amélie DESTOMBE, son épouse, décédée à Roubaix, le 6 mars 1855, dans sa 87e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 2 juillet 1878, à heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Françoise-Mélanie VERWEE, épouse de Monsieur François DE BORGRAVE, décédée à Roubaix, le 21 mai 1878, à l'âge de 77 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le 28 courant, vers huit heures et demie, le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de trente à trente-cinq ans, a été retiré de la Lys sur le territoire de Frelinghien, au lieu dit le Glichon, par le nommé Knockaert, briquetier à Waraion.

Avant-hier, dans la soirée, le nommé Léonique, ouvrier mineur à Dupryin, a été tué au fond de la fosse numéro 2 de la Compagnie de Lens. Ce malheureux ayant voulu en mouvement, à eu la tête broyée contre la paroi du mur.

La femme Coinon de Boulogne qui avait mordu dans des accès de colère un pauvre petit être de deux ans, a été confiée à ses soins à 6 h. condamnée mercredi à un an d'emprisonnement.

M. H. Deniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

S'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles.

Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemais, 73.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉFÉRENCE AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaou. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 34.00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 37.50

Pain blanc.

Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 41.00

Pain de fleur (dit pain français).

Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à . . . 5.375

Les quatre pains, à . . . 40.75

Les huit pains, à . . . 21.80

Les huit pains, à . . . 43.00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 1r juillet 1878.

Le Maire de Roubaix, C. DAUDET.

LETTERS MORTUAIRES ET OBITS.

Impressio Alfred Roboux. — Avis gratuits dans les éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien)